

Les conseils

- ⊙ Trop de jeunes, candidats aux aides à l'installation, débutent leurs démarches avec l'idée de **s'installer dans les semaines qui suivent.**

Cela est souvent impossible compte tenu des étapes prévues dans le processus à l'installation.

- ⊙ S'installer en agriculture correspond souvent à un projet de vie et **nécessite du temps, de la réflexion** afin d'optimiser votre projet avec l'aide de vos partenaires professionnels.

- ⊙ Une fois votre décision prise, engagez vos démarches au plus vite, **au minimum entre 6 mois et 1 an avant la date de votre installation** ; vous y gagnerez en sérénité et efficacité. **C'est un atout pour votre installation.**

Mes partenaires

Point Info Installation

Cécile MAREK

☎ 02 37 24 46 55

cdja28@aol.com



Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP)

Aurélie GANDON

☎ 02 37 24 46 74

a.gandon@eure-et-loir.chambagri.fr

Anne-Sophie JURKIEWICZ

☎ 02 37 24 46 73

as.jurkiewicz@eure-et-loir.chambagri.fr



Chambre d'agriculture

(Instruction et/ou réalisation PDE)

Thomas PONSARD

☎ 02 37 24 46 71

t.ponsard@eure-et-loir.chambagri.fr

Anne-Sophie JURKIEWICZ

☎ 02 37 24 46 73

as.jurkiewicz@eure-et-loir.chambagri.fr



Direction Départementale des Territoires

Service de l'Economie Agricole et Rurale

Sophie SINGER

☎ 02 37 20 50 22

sophie.singer@eure-et-loir.gouv.fr

L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

UN PROJET QUI SE PREPARE A L'AVANCE

- ▶ Vous voulez vous installer
- ▶ Vous êtes candidat aux aides à l'installation

↳ **Prévoyez un délai minimum de 6 mois à 1 an** entre votre premier contact au Point Info Installation et votre installation.



Réalisation : PII, CA 28, DDT 28

Avril 2011 - Informations en fonction de la législation en vigueur

Crédit photo : Pierre Minsat - Ferme de La Saussaye

Quelles démarches pour mon installation ?

INSTALLATION

